

Intégration des Ukrainiens: des objectifs revus à la baisse

Marché du travail pour les permis S Les cantons romands affichent des taux d'emploi des réfugiés insuffisants. Le Conseil fédéral a finalement décidé d'alléger ses objectifs.

Aurélié Toninato

C'était il y a bientôt quatre ans: le 24 février 2022, la Russie envahissait l'Ukraine, provoquant un afflux massif de réfugiés vers l'Europe. Aujourd'hui, quelque 72'000 personnes au bénéfice du statut de protection S vivent en Suisse, dont plus de 44'000 en âge de travailler. Malgré les mesures d'intégration mises en place, un peu plus d'un tiers seulement (environ 36%) exerce une activité professionnelle.

Pour accélérer encore leur intégration, mais également pour réduire les coûts de l'aide sociale, le Conseil fédéral avait fixé la barre plus haut: il ambitionnait qu'un titulaire de permis S sur deux arrivé en 2022 et en âge de travailler devrait être en emploi. Les cantons avaient jusqu'à la fin d'année pour se rapprocher de cet objectif, sous peine de devoir renforcer leurs dispositifs. Or, fin novembre, plusieurs cantons romands affichaient des taux très éloignés de la cible, lorsqu'on considère l'ensemble des titulaires de permis S: 20,5% à Neuchâtel, 25,4% dans le canton de Vaud, 24,9% en Valais, 25,1% dans le Jura, 28,2% à Fribourg et 17,7% à Genève, bon dernier du classement.

Taux de chômage et lourdeur administrative

Pour justifier leurs modestes scores, les Romands invoquent une série d'obstacles structurels, entre marché du travail très compétitif, taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale, forte concurrence des travailleurs frontaliers, manque de solutions de garde – la majorité des permis S sont des femmes –, compétences en français insuffisantes. À cela s'ajoutent l'incertitude liée au statut S – prolongé jusqu'en mars 2027 mais toujours précaire aux yeux des employeurs –, ou encore la lourdeur administrative, même si celle-ci a été allégée depuis le 1er décembre, l'accès à l'emploi étant désormais soumis à une simple obligation d'annonce.

Face à ces disparités régionales, le Conseil fédéral a finalement lâché du lest et pondéré ses objectifs, en tenant notamment compte du taux de chômage lo-



Le Canton de Genève a lancé un certain nombre de mesures pour les permis S ukrainiens, dont la mise en place d'un suivi individualisé entre l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi. Laurent Guiraud

«Il est désormais possible d'envisager une accélération des prises d'emploi, notamment dans les secteurs qui font face à une pénurie de main-d'œuvre.»

Guillaume Renevey

Secrétaire général adjoint chargé de la communication du Département de la cohésion sociale à Genève

cal. Le canton de Vaud bénéficie ainsi d'un objectif abaissé à 33,6%. «Fin novembre, 33,3% des exilés d'Ukraine arrivés en 2022 étaient en emploi, rapporte Frédéric Rouyard, porte-parole du Département de l'économie, de l'innovation et de l'emploi. Nous avons donc atteint l'objectif fixé.»

Il rappelle que le Canton est actif depuis 2022 sur ce dossier et qu'il a restructuré son plan d'intégration l'an passé, entre prestations d'assistance sociale, cours de français renforcés, *job coaching* dédié, mais aussi obligation de travailler ou de se former sous peine de sanctions financières déduites de l'assistance.

À Genève, on n'est pas encore dans les clous. Le taux d'emploi des statuts S présents depuis 2022 plafonne à 23,2%, loin du nouvel objectif de 31,4%, pondéré en fonction d'un taux de chômage supérieur à 5%. Mais le Canton est confiant.

Un processus d'intégration chronophage

«La progression est constante depuis la mise en œuvre d'un plan d'action renforcé il y a un an, souligne Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la

communication du Département de la cohésion sociale. Le processus d'intégration prend du temps, car il nécessite l'acquisition de la langue, mais il est désormais possible d'envisager une accélération des prises d'emploi, notamment dans les secteurs qui font face à une pénurie de main-d'œuvre (*ndlr: construction, soins, hôtellerie-restauration*).» À noter que près de 90% des réfugiés ukrainiens travaillent à temps partiel.

Pour le Jura, la proportion allégée, qui s'élève à 27,7%, est déjà atteinte – 34% d'emploi –, et Neuchâtel doit parvenir à 32,9% – son taux est actuellement de 27%. L'objectif fixé au Valais reste haut avec 44,8% – il est à 32,7%.

Fribourg, lui, est toujours soumis à l'objectif initial de 50%, mais ne l'a pas atteint (36,2% fin octobre). Le Conseil d'État a présenté récemment un plan d'action visant à intégrer 100 titulaires de permis S supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Jusqu'ici volontaire, l'intégration devient désormais obligatoire, avec des sanctions financières prévues en cas de refus – diminution du montant octroyé par l'aide sociale –, à l'instar de ce qui s'applique aux autres bénéficiaires de l'aide sociale.